



Constitué en Régie Inter municipale

(Ville de Saint-Gabriel, Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et St-Cléophas)

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE

JEUDI 21 JANVIER 2021 À 16h00 :

- 1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 décembre 2020
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 comparatif avec le budget
 - 5.2 Dépôt de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020
 - 5.3 Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2020
 - 5.4 Approbation de la liste des chèques émis en date du 21 janvier 2021
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Entente de partenariat avec Saint-Didace
 - 6.2 Renouvellement d'adhésion – Chambre de commerce Brandon
 - 6.3 Maintien de la patinoire à l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel
- 7. VARIA**
- 8. CORRESPONDANCES**
- 9. PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Prochaine séance ordinaire de la Régie : 18 février 2021

Daniel Rocheleau
*Directeur général et secrétaire-trésorier
de la Régie inter municipale du CSCB*